

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 28 février, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Condat sur Vézère, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 18 février 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	45
Votants :	49
Pour :	49
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT.

Excusés : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Nadine PIERSON donne pouvoir à Francine BOURRA, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Mattia TRENTEMONT, Jean-Michel LAGORSE, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Jean-Yves VERGNE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Attribution de subventions dans le domaine économique

Dans le cadre de sa compétence Développement économique, la Communauté de communes a besoin des services d'associations de développement économique.

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

Considérant les demandes de subvention des associations,


AR Prefecture

024-200041150-20220228-DE2022022-DE
Reçu le 04/03/2022
Publié le 04/03/2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 **DECIDE** de verser une subvention aux associations suivantes :

Mission Locale Périgord Noir (1,10€/habitant)	Place Marc Busson 24200 SARLAT	24 829,20 €
Mission Locale Haut Périgord (pour la commune de Sainte-Trie) 1,60€/hab	Rue Henri Saumande 24800 THIVIERS	179,20€
Périgord Développement (0,20€/habitant)	Pôle Interconsulaire Cré@vallée nord 24060 PERIGUEUX cedex 9	4 588 €
Périgord Initiative	295 Boulevard des saveurs Cré@vallée nord 24660 COULOUNIEIX	4 900,00 €

 **AUTORISE** M. le Président à faire, dire et signer tout acte en lien avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 03/03/2022

Le Président,
Dominique BOUSQUET

AR Prefecture

024-200041150-20220228-DE2022022-DE
Reçu le 04/03/2022
Publié le 04/03/2022